



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

BP 28
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200225-DP_2020_SOC005-DE
Reçu le 25/02/2020
Publié le 25/02/2020

DECISION DU PRESIDENT

N° 2020 SOC 005

LE PRESIDENT,

VU l'arrêté préfectoral n°05.2019.07.05.004 du 5 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais et notamment la compétence optionnelle « Création et gestion de Maisons de Services Au Public (MSAP) et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec l'administration » ;

VU la délibération n°2017-41 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2017 portant délégation au Président en matière de demande de subventions de fonctionnement ;

Considérant l'ouverture de l'espace France Services du Briançonnais début janvier 2020,

Considérant les financements de fonctionnement apportés par l'Etat aux structures MSAP et France Services via le FNADT et le FIO (fonds inter opérateurs),

Considérant le plan de financement suivant :

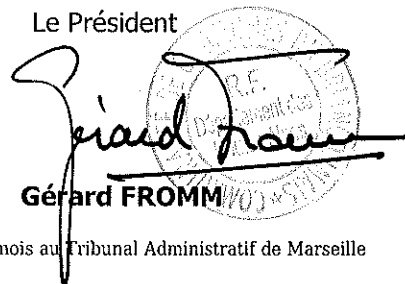
Espace France Services du Briançonnais			
Budget prévisionnel 2020			
DEPENSES		RECETTES	
Charges générales	52 520 €	Etat - FNADT	15 000 €
Personnel	105 080 €	FIO	15 000 €
		CCB	127 600 €
TOTAL	157 600 €	TOTAL	157 600 €

DECIDE

- De solliciter l'aide de l'Etat pour le fonctionnement 2020 de l'espace France Services du Briançonnais sous la forme d'une subvention de 15 000 € au titre du FNADT et d'une subvention de 15 000 € au titre du FIO.

Fait à Briançon, le 25 FEV. 2020

Le Président


Gérard FROMM

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication